



CR31 - Sociologie de l'enfance

Appel à communication pour le 15 janvier 2016

Enfances en mouvement, sociologie de l'enfance en changement

La sociologie francophone de l'enfance chemine depuis plus d'une quinzaine d'années en ayant tracé des horizons de recherche nouveaux sur les âges de la vie, les formes familiales, les générations, les socialisations, les inégalités.

1- Sociologie de l'enfance, du grandissement et des âges de la vie

L'analyse de cet âge de la vie s'est émancipée de la simple vision d'une chronologie linéaire voire développementaliste qui ferait se succéder des étapes en un agencement pré-ordonné, par rapport auquel chaque écart aurait été une déviance. Reste à théoriser la temporalité du grandissement dans l'intrication des dimensions de l'identité sociale (âge biologique, âge subjectif, genre, couleur de peau, milieu social, milieu économique, milieu culturel, milieu linguistique, santé et handicap, etc.) qui fasse la part belle aux variables de capitaux mais également aux expériences et aux transformations des compétences enfantines. Sur le plan méthodologique, le « retour » ou le « détour » ethnologique a produit une reconsidération des expériences enfantines et n'en finit pas d'essaimer dans les autres méthodologies (qualitatives et quantitatives). De même, les programmes de recherche quantitatifs transversaux (*National Birth Cohort*, Elnej, ELFE, etc.) qui mettent à disposition des données nouvelles, posent à nouveaux frais des questions classiques (socialisation et transmission, protection et prise en compte de la voix de l'enfant, autonomisation et individualisation, structure et *agency*, discriminations et diversité, valeurs, identités et appartenances, etc) et la dimension interdisciplinaire.

2- Ce que l'enfance fait à la sociologie et ce que la sociologie fait à l'enfance

La sociologie de l'enfance a produit une mise en évidence d'un objet et d'approches spécifiques. En quoi et comment peut-elle essaimer dans d'autres domaines (sociologie économique, sociologie de la santé, de la culture et des médias, des politiques publiques...) ? En quoi travailler sur l'enfance amène-t-il à décentrer le regard, sur les plans épistémologique, méthodologique et conceptuel ? À rebours, la diffusion d'une parole socio-anthropologique sur l'enfance, distincte de la parole psychologique plus anciennement diffusée, a-t-elle des effets sur les représentations de l'enfance, les pratiques et les politiques sociales à son endroit ?

3- Enfances et mutation sociales

En phase avec les mutations sociales contemporaines, les réflexions actuelles se portent sur l'usage des cadres et des échelles d'analyses. Comment les catégorisations les plus classiques de la sociologie - classes, âges et générations, sexe et genre, ethnie, couleur de peau et communauté linguistique, etc. - se manifestent-elles, se concrétisent-elles, se performant-elles dans cette période de la vie ? Quel cadre territorial (post-national ?) emprunter pour penser la pluralité des enfances (autochtones, locales, nationales, transnationales, globales etc.) ? Comment cela affecte-t-il l'évolution des cultures et les objets de l'enfance ?

4- Enfances et politiques de l'enfance

Partout, les politiques de l'enfance se sont multipliées et transformées : politiques de santé, politiques sociales, politiques éducatives, politiques culturelles, protection judiciaire, etc. Elles ont souvent émergé des politiques familiales, sociales, etc. qui concernaient les adultes en invoquant une spécificité. L'intégration de l'enfance a transformé la vision et la politique à l'égard des autres âges de la vie, et provoqué la mise en place de dispositifs d'analyse et de gestion qui sont fondés sur et produisent d'autres figures de l'enfance par exemple au travers d'organismes internationaux, les « bonnes pratiques », etc. Enfin, le mouvement des droits de l'enfant rencontre aujourd'hui une revendication d'un droit à l'enfant (GPA, etc.). Ceci justifie avec une acuité renouvelée une analyse des évolutions des figures et du statut de l'enfance par les sciences humaines et sociales.

Proposer une communication : consignes (extrait du site de l'AISLF)

Principes généraux

Les propositions de communication doivent répondre à la thématique générale du Congrès et aux appels à communications rédigés par les Comités de recherche, les Groupes de travail et les responsables des sessions ad hoc, ou plus généralement à leurs domaines de recherche. Chaque proposition doit être adressée à deux groupes distincts, en premier et second choix, dans lesquels la proposition pourrait s'inscrire.

Les propositions doivent être soumises uniquement en ligne, sur le site du colloque (<http://congres2016.aislf.org/pages/cp21.php>) et ne doivent en aucun cas être envoyées directement aux responsables des CR, GT ou SA. Si ce n'est déjà fait, il est nécessaire de créer un espace personnel sur ce site.

Nombre et date limite

Chaque congressiste peut déposer une ou deux propositions maximum. Les propositions doivent être déposées **avant le 15 janvier 2016**. Au-delà de cette date, cette partie du site sera fermée et il ne sera plus possible de proposer des communications.

Évaluation et programmation

Les propositions sont évaluées par les responsables des CR, GT ou SA. En cas d'acceptation par le groupe indiqué en premier choix, l'acceptation est transmise par courriel à l'auteur·e principal·e uniquement. En cas de refus, la proposition est présentée au groupe mentionné en second choix, qui peut l'accepter selon les mêmes règles. En cas de second refus, la procédure prévoit un arbitrage de l'AISLF avant réponse définitive.

Les responsables des CR, GT et SA se chargent de communiquer par la suite le programme de chacune des sessions prévues au programme du Congrès.

Présentation dans les sessions du Congrès

Afin de pouvoir présenter leur(s) communication(s), les auteur·e·s doivent impérativement s'inscrire au Congrès. En revanche, l'inscription préalable n'est pas exigée au stade des propositions de communications.

Correspondante : [Régine SIROTA](#)
